

## La Rochelle Université engage la fin des UFR et mise sur « une gestion collective des moyens »

Paris - Publié le mardi 8 janvier 2019 à 9 h 35 - Actualité n° 136347

« Notre démarche globale vise à engager une tentative de gestion collective des moyens en partant du principe que tout est bien commun. Nous devrions atteindre le régime de croisière en septembre 2020 », déclare [Jean-Marc Ogier](#), président de La Rochelle Université à News Tank, le 07/01/2019.

La nouvelle organisation de l'université autour d'un « Collégium » transversal chargé du premier cycle et d'un institut thématique sur le Littoral urbain durable intelligent, a été définitivement validée en novembre 2018. Au passage, l'Université de La Rochelle devient « La Rochelle Université » et se dote d'une nouvelle « signature » : « D'ici on voit plus loin ».

« Nous allons définir des contrats d'objectif et de performance pour les futures composantes, de même que nous l'avons déjà organisé pour les laboratoires », annonce Jean-Marc Ogier. L'allocation des moyens aux laboratoires de l'université est déjà soumise à un nouveau modèle, avec une part fixe (proportionnelle à des indicateurs rationnels tels que les surfaces du laboratoire, le nombre de producteurs) et une part variable, liée à la performance. Des mesures qui se mettent en place dans un contexte financier tendu pour l'établissement.

Côté formation, la mise en place d'un système généralisé de majeures/mineures, rendu possible par la disparition des UFR, constitue « un vrai changement de paradigme pour l'université française et je comprends que nous bousculons un peu les habitudes avec ces parcours pédagogiques interdisciplinaires ». Jean-Marc Ogier fait notamment référence à la résistance d'une composante droit, économie, gestion, qui subsistera dans la nouvelle organisation, mais dans un périmètre restreint.

Revenant sur la rentrée et la mise en place de la loi ORE, Jean-Marc Ogier rappelle que l'université a mis en place des capacités d'accueil dans toutes ses filières. Ce qui se traduit par une stabilité, voire une légère baisse, des effectifs. S'appuyant sur un « savoir-faire historique » et sur son NCU « Open Curriculum », l'établissement propose une orientation et un suivi individualisés.

« Nous pensons que les étudiants recrutés cette année ont sans doute choisi davantage de venir chez nous de manière assumée, et réunissent des conditions plus propices à la réus-

site », se réjouit-il.

---

## L'organigramme de La Rochelle Université évolue

Validée dans ses grands principes en mars 2018, comme l'indiquait News Tank, cette nouvelle organisation cible a été votée en conseil d'administration le 19/11.

- Un institut baptisé « Ludi » (Littoral urbain durable intelligent) regroupant tous les laboratoires de l'université et les masters qui s'y rattachent. « Il est emblématique de la spécialisation scientifique de l'université, autour d'un projet intégratif et inclusif », dit Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université.
- Un « Collegium » dédié au premier cycle. Cette structure se veut « porteuse de notre transformation pédagogique, qui offre désormais aux étudiants des opportunités de parcours très personnalisés, professionnalisants (approche compétences généralisée) et interdisciplinaires, et ceci grâce à une ingénierie pédagogique commune », décrit le président.
- La faculté de droit, de science politique et de management, qui était opposée à la transformation de l'université perdure. Mais son périmètre est réduit à la délivrance des masters et de diplômes d'établissement (*voir slider, ci dessous*).

« Ces trois nouvelles composantes sont de type L713-1, article issu de la loi de 2013. Elles auront chacune des statuts spécifiques propres à leur mission. L'UT demeure une composante inchangée (L713-9). »

- Un comité d'orientation stratégique consultatif. « Il répond au besoin de donner davantage de place à la société civile dans l'interaction entre l'université et les environnements socioprofessionnels. » En effet, la loi Fioraso de 2013 « impose un formatage des CA et laisse relativement peu d'espace à la société civile (cela représente huit sièges sur 36 à La Rochelle) ».
- Au près de la direction, une cellule de coordination des grands projets est créée, « car leur transversalité donne corps à notre stratégie » :
  - Le projet du PIA3 NCU « open curriculum »,
  - Smart Campus,
  - CampusInnov,
  - et le projet d'établissement, « autour duquel s'articulent tous les autres projets ».

## Les défis des nouvelles composantes

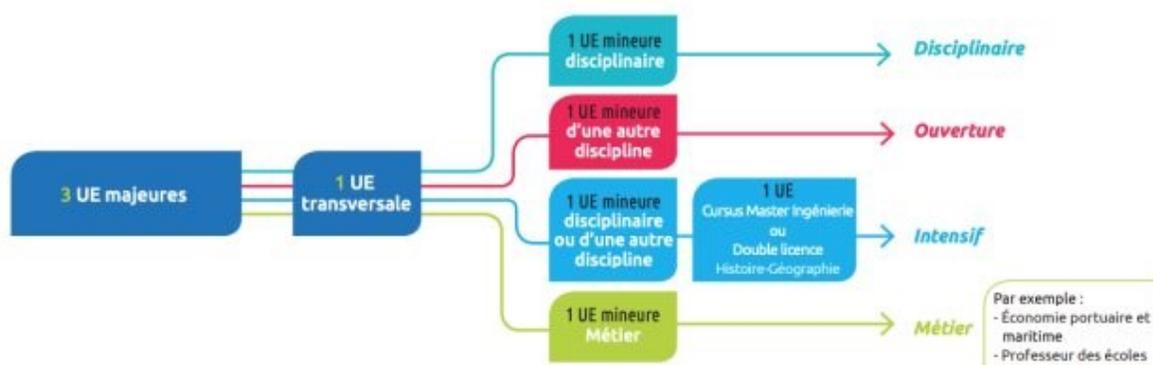
## L'institut Ludi : intégrer licence, master, doctorat

- Il regroupe l'école doctorale et quatre écoles thématiques liées à la spécialisation scientifique de l'université.
- *« Le master, le doctorat et la recherche y sont très intégrés autour d'une gouvernance en rupture avec celle des UFR classiques. »*
- *« La gouvernance des écoles doctorales s'apparentera à celle que l'on peut rencontrer autour de la notion de département en Asie ou Outre Atlantique, où la formation et la recherche sont très intégrées, autour de gouvernances unifiées. »*



## Le Collegium : la réforme pédagogique est lancée

- *« Nous avons déjà posé les bases du futur Collegium dans lequel s'inscriront les étudiants à la rentrée 2019 », dit Jean-Marc Ogier.*
- A la rentrée 2018, en s'appuyant sur son projet NCU « Open curriculum », La Rochelle Université a mis en place les fondations de sa réforme pédagogique, avec le démarrage des parcours individualisés à la carte, en appui sur une logique de majeures et de mineures. *« Nous avons également synchronisé les emplois du temps des différentes composantes de l'université pour permettre plus de transversalité. »*
- Néanmoins, tous les parcours pédagogiques ne sont pas encore ouverts. Motif invoqué : *« La mise en œuvre opérationnelle de majeures-mineures dans des structures disciplinaires complexifie les opportunités de parcours interdisciplinaires, en particulier en matière de gestion des espaces et des horaires qui ne sont pas toujours simples à coordonner. »*



Les parcours de licence à l'université de La Rochelle - La Rochelle Université

## La faculté de droit, de science politique et de management

- Il s'agira d'une composante selon l'article L713-1 issue de la loi de 2013, au sein de laquelle seules des formations de master, de diplômes d'université, ou encore de préparation à des concours seront désormais dispensées.
- « *Il s'agira donc d'une unité de formation, la recherche s'opérant intégralement dans l'institut Ludi dédié que nous créons.* »
- Cette faculté délivrera le master, mais restera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des maquettes pédagogiques de la licence, pour les deux départements de droit et gestion du Collegium.

« *Cette organisation est essentielle pour les étudiants, car les jeunes issus de la licence de droit et de gestion doivent pouvoir bénéficier des mêmes possibilités de combiner à leur gré des majeures et mineures, par exemple entre droit et numérique, ou encore entre management et environnement.* »

La Rochelle Université engage la fin des UFR et mise sur « une gestion collective des ... 5/5

## Le calendrier

- Les étudiants s'inscriront dans la nouvelle organisation en septembre 2019.
- Le budget 2020 sera préparé et exécuté dans la nouvelle organisation cible.

### Ressources humaines : une affectation au niveau central

« L'affectation des personnels enseignants-chercheurs et des personnels Biatss dans la nouvelle organisation est au cœur de nos préoccupations », indique Jean-Marc Ogier.

Jusqu'à présent, les ressources humaines académiques étaient affectées aux composantes disciplinaires de l'université.

*« Si nous conservions cette logique dans notre future organisation cible en affectant les ressources humaines à nos composantes, nous aurions des risques de segmentation de la communauté universitaire par "niveau" ou par nature d'activités : par exemple, un enseignant-chercheur qui serait affecté au Collegium serait implicitement considéré comme un enseignant de premier cycle.*

*À l'opposé, un professeur affecté à notre institut LUDI pourrait ne plus intervenir en premier cycle, ce que nous souhaitons absolument éviter. »*

Afin de lever cette problématique de « segmentation » de la communauté, les ressources humaines seront affectées à l'établissement, et seront des « ressources communes ».

L'IUT, qui bénéficie d'une affectation directe de la part du ministère conserve cette spécificité et n'est pas concerné, pour le moment.

### La gouvernance : le président et son équipe

Les directeurs des instituts/composantes « devront être représentatifs des enjeux formation et recherche », prévient Jean-Marc Ogier. Ils seront élus par leurs pairs lors d'un scrutin qui aura lieu au moment que l'élection du président :

*« Nous disposerons d'une gouvernance plus unifiée en synchronisant les mandats. Le futur candidat pourra se présenter devant les électeurs, avec une équipe incluant les VP statutaires, les VP non statutaires, les chargés de mission, auxquels s'adjoindront les directeurs de l'institut et du Collegium. »*

Le doyen ou la doyenne de la faculté de droit, de science politique et de management sera élu(e) en même temps, mais ne fera pas partie de l'équipe présidentielle, tout comme le directeur ou la directrice de l'IUT.

Le candidat à la présidence aura par ailleurs le choix de nommer une seule et unique personne pour la direction de l'institut et pour la vice-présidence recherche, s'il le souhaite. S'il préfère que ces deux fonctions importantes soient occupées par deux personnes différentes, il pourra le faire.

Interrogé sur ses projets lorsque son mandat arrivera à échéance, en avril 2020, Jean-Marc Ogier indique qu'il pourrait se représenter :

*« De nombreuses personnes me disent qu'un mandat est beaucoup trop court pour opérer de telles transformations en profondeur, et m'incitent à me représenter. Je ne me suis pas encore totalement décidé sur cette question, même si je suis très sensible à leurs arguments. Je prendrai la température dans les semaines qui arrivent, pour définitivement me positionner. »*

## CampusInnov

« Ce projet vise à renforcer le rôle de l'université en tant qu'acteur socio-économique sur le territoire grâce à deux leviers », expose Jean-Marc Ogier :

La démarche entrepreneuriale des étudiants et leur professionnalisation

20 % des emplois du temps de tous les étudiants sont désormais consacrés à des modalités pédagogiques permettant de travailler à la résolution de problèmes complexes qui viennent du monde socio-économique et/ou sur des projets personnels dont ils sont porteurs, pour la création d'entreprise, par exemple.

L'idée est de les faire travailler en situation et de développer des compétences de type « soft skills ».

*« Pour cela, il nous faut créer des espaces de coworking, des tiers lieux très connectés à proximité de leur lieu d'études en réurbanisant l'université pour accueillir ces modalités pédagogiques alternatives.*

*Les collectivités nous soutiennent pour ce projet d'un peu plus de 20 M€, dont la région couvrira une grande partie. »*

L'innovation issue des laboratoires et l'accueil d'entreprises

« Afin d'accompagner la demande croissante d'entreprises pour travailler avec nos laboratoires, et développer de la co-innovation, nous allons nous doter d'espaces hybrides public-privé pour faciliter l'émulation entre les entreprises et nos laboratoires.

La proposition que nous faisons aux entreprises est de les héberger au sein de l'université où elles pourront bénéficier, moyennant un modèle économique ad hoc, des plateformes technologiques mutualisées. »

## Retour sur la mise en œuvre de la loi ORE

La rentrée 2018-2019 : l'impact des capacités d'accueil dans toutes les filières

- Près de 11 500 vœux d'inscription validés dans Parcoursup;
- Au 27/09/2018, tous les étudiants qui ont souhaité rejoindre l'Université de La Rochelle ont été acceptés et les listes d'attente Parcoursup épuisées.
- Au 22/11, l'université comptabilise 8 598 étudiants inscrits, soit 65 étudiants de moins qu'à la même période l'année dernière.

*« On observe donc une très légère baisse (-0,8 %) qui s'explique naturellement. En effet, les effectifs en 1<sup>re</sup> année de licence ont été contenus (baisse de 263 étudiants, soit -11 %) en raison de l'instauration des capacités d'accueil dans l'ensemble des filières. Cela a conduit à réduire le nombre de primo-entrants en sciences et en LEA. »*

Interrogé sur cette décision d'instaurer, partout, des capacités d'accueil, Jean-Marc Ogier répond : « Nous sommes plutôt satisfaits de nos effectifs actuels en licence, notre logique n'étant pas de croître, mais plutôt d'améliorer les conditions d'accueil de nos publics, en travaillant au plus près de chaque étudiant, pour optimiser ses chances de réussite. »

#### L'accompagnement mis en place

- Dès la première semaine de la rentrée 2018-2019, l'ensemble des étudiants ont passé des tests de positionnement.
- Ils ont ensuite été reçus individuellement par des enseignants afin de mieux connaître leur projet de formation et leur proposer, le cas échéant, un accompagnement et une remédiation afin de favoriser leur réussite.
- À la fin du 1<sup>er</sup> semestre, les étudiants qui le souhaitent se voient proposer un parcours de réorientation (DU Tremplin) leur permettant de préparer leur intégration dans une autre filière à la rentrée 2019.

« La loi ORE repose sur quelques grands principes que nous avons déjà expérimentés au sein de notre faculté de sciences depuis 2014 : test de positionnement, accompagnement individualisé, remédiation personnalisée », indique Jean-Marc Ogier.

*« Les collègues en avaient vu les effets positifs, la généralisation en est donc d'autant plus facilitée. La philosophie de notre NCU repose sur les acquis de notre expérience conduite en sciences depuis 2014, en essayant d'aller plus loin dans les concepts de personnalisation pédagogique, de lutte contre le décrochage, de développement de compétences, et de professionnalisation. »*

## La situation économique de l'université

- « Nous avons connu deux années de gel de 100 % de nos emplois et avons pu relancer une petite campagne pour 2017/18, mais la situation reste difficile.
- En 2019, nous aurons un peu plus de 900 k€ de hausse de masse salariale (GVT, promotions, PE-DR) qui font suite à plusieurs années de hausse mécanique.
- Cette situation est complexe pour toutes les universités, mais la situation est particulièrement marquante à La Rochelle car notre pyramide des âges nous est très défavorable, en particulier du côté GVT.

Notre université est jeune, et connaît des flux de départs à la retraite extrêmement restreints. Par ailleurs, les carrières académiques à La Rochelle sont généralement superbes et rapides avec des chercheurs très investis et performants. Près de 30 % de nos professeurs ont atteint la classe exceptionnelle, engendrant une masse salariale un peu hors norme pour une université normale, et ce phénomène est particulièrement impactant pour une petite université... Les promotions décidées par le CNU, un opérateur extérieur, impactent notre masse salariale et rendent l'équation encore plus compliquée. »

## Jean-Marc Ogier



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Membre de la CP2U	Décembre 2018	Aujourd'hui
La Rochelle Université Président	Avril 2016	Aujourd'hui
La Rochelle Université Vice-Président Campus numérique et Système d'information	2005	Aujourd'hui
La Rochelle Université Directeur laboratoire 3i	2001	Aujourd'hui
Université de Rouen-Normandie Professeur	1998	2001
Université Rennes 1 Maître de conférences IUT de Lannion, chargé de la formation continue	1994	1998

Fiche n° 16627, créée le 17/03/16 à 16:55 - MàJ le 20/12/18 à 13:08

## La Rochelle Université



La Rochelle Université  
Technoforum, 23 Avenue Albert Einstein  
17000 La Rochelle - FRANCE  
Téléphone : 05 46 45 91 14



Fiche n° 2170, créée le 12/06/14 à 02:29 - MàJ le 12/06/14 à 14:29

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »